

**VILLE DE PLESSISVILLE  
PROVINCE DE QUÉBEC  
CANADA**

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Plessisville, tenue ce 6<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2010, aux heures et lieux habituels des séances du conseil, à laquelle étaient présents les membres du conseil :

Richard Rheault, Luc Dastous, Yolande St-Amant, Jean-Félice Nadeau et Jean-Noël Bergeron.

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Réal Ouellet.

Messieurs Jean Marcoux, directeur général, et René Turcotte, secrétaire-trésorier, sont également présents.

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2010 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le secrétaire est dispensé d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

Adoption du  
procès-verbal

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 074-10**

Proposé par monsieur Jean-Noël Bergeron  
Appuyé par monsieur Luc Dastous

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2010, tel que rédigé.

**ADOPTÉE**

Ratification des  
comptes

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 075-10**

Proposé par monsieur Richard Rheault  
Appuyé par monsieur Jean-Félice Nadeau

Et résolu à l'unanimité

DE RATIFIER la liste des comptes ayant fait l'objet d'un paiement datée du 26 mars 2010 et totalisant une somme de 532 986,84 \$.

Il est de plus résolu d'autoriser le remboursement des réclamations pour frais de voyage ou de représentation des membres du conseil municipal, totalisant la somme de 151 \$.

**ADOPTÉE**

Rapport du  
Directeur général

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 076-10**

Proposé par monsieur Luc Dastous  
Appuyé par monsieur Jean-Noël Bergeron

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le rapport du Directeur général daté du 1<sup>er</sup> avril 2010 et de ratifier les décisions prises, incluant les contrôles budgétaires, s'il y a lieu, le cas échéant.

**ADOPTÉE**

## SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2010

Dépôt de documents

Le secrétaire fait dépôt des procès-verbaux des réunions de la Commission d'urbanisme tenues le 5 janvier 2010 et le 11 février 2010, d'une demande auprès de la RACJ pour l'addition d'un permis de restaurant pour servir sur terrasse par les requérants Nathalie Besnard et Éric Besnard (La Ratatouille) au 1401, rue Saint-Calixte à Plessisville, ainsi que des états financiers de la Ville de Plessisville pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, préparés par Longchamps, Proulx ca inc. (L.R.Q., c. C-19.1, art. 105.1). Le conseil en prend acte.



Demande d'aide financière Arbres Canada

### **RÉSOLUTION N° 077-10**

Proposé par madame Yolande St-Amant  
Appuyé par monsieur Luc Dastous

Et résolu à l'unanimité

DE RATIFIER le dépôt, par madame Martine Bernier, ing., directrice des Services techniques, au nom de la Ville de Plessisville, d'une demande de subvention dans le cadre du programme « Ma rue, mes arbres TD 2010 » d'Arbres Canada et de ratifier la signature, par cette dernière, de tout document nécessaire à cette fin.

DE désigner madame Martine Bernier, ing., directrice des Services techniques, à titre de répondante auprès d'Arbres Canada dans le cadre de la demande de subvention ci-dessus.

Il est de plus résolu que la Ville de Plessisville s'engage à assumer au moins 50% du financement total du projet.

### **A D O P T É E**

Délégation assises annuelles UMQ

### **RÉSOLUTION N° 078-10**

Proposé par madame Yolande St-Amant  
Appuyé par monsieur Jean-Félicpe Nadeau

Et résolu à l'unanimité

DE DÉLÉGUER messieurs Réal Ouellet, maire, ainsi que Richard Rheault et Jean-Noël Bergeron, conseillers, accompagnés de leur conjointe, aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec, les 13, 14 et 15 mai 2010, au Centre des congrès de Québec.

Il est de plus résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement des frais d'inscription au montant de 895 \$ pour chacun des couples, excluant les taxes applicables, ainsi qu'au remboursement des dépenses afférentes selon le règlement en vigueur (p.c. 02-110-01-312).

### **A D O P T É E**

Appui et commandite 500\$ Parc linéaire des Bois-Francis

### **RÉSOLUTION N° 079-10**

Proposé par monsieur Jean-Noël Bergeron  
Appuyé par monsieur Richard Rheault

Et résolu à l'unanimité

D'APPUYER le Parc linéaire des Bois-Francis pour l'organisation de la 14<sup>e</sup> édition de la Randonnée Reno Sport Plein Air qui aura lieu le dimanche, 30 mai 2010.

Il est de plus résolu de verser une commandite de 500 \$ au Parc linéaire des Bois-Francis pour cette activité (p.c. 02-715-22-979).

**SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2010**

**ADOPTÉE**

Délégation activité  
bénéfice  
Fondation CLSC-  
CHSLD

**RÉSOLUTION N° 080-10**

Proposé par monsieur Richard Rheault  
Appuyé par monsieur Luc Dastous

Et résolu à l'unanimité

DE DÉLÉGUER monsieur Réal Ouellet, maire, accompagné de sa conjointe, à l'activité bénéfique « 5 à 7 » organisée par la Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable, qui aura lieu le 7 avril 2010, au Centre communautaire de Plessisville.

Il est de plus résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement des billets au montant total de 60 \$, ainsi qu'au remboursement des dépenses afférentes, s'il y a lieu (p.c. 02-110-01-312).

**ADOPTÉE**

Commandite  
Assoc. Chasse &  
Pêche

**RÉSOLUTION N° 081-10**

Proposé par monsieur Jean-Noël Bergeron  
Appuyé par madame Yolande St-Amant

Et résolu à l'unanimité

DE VERSER une commandite de 50 \$ à l'Association de Chasse et Pêche de Plessisville inc., laquelle inclut un souper, et de procéder à l'achat de trois soupers additionnels au coût de 18 \$ chacun, dans le cadre d'une activité de dégustation de truites qui aura lieu le 29 mai 2010 (p.c. 02-110-01-979).

Il est de plus résolu de déléguer messieurs Richard Rheault et Jean-Félice Nadeau, conseillers, accompagnés de leur conjointe, pour assister à cette activité et d'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement d'une somme totale de 104 \$, ainsi qu'au remboursement des dépenses afférentes, s'il y a lieu (p.c. 02-110-01-312).

**ADOPTÉE**

Refinancement  
335 500 \$

**RÉSOLUTION N° 082-10**

Proposé par monsieur Jean-Félice Nadeau  
Appuyé par monsieur Richard Rheault

Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Plessisville accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale inc., pour son emprunt de 335 500 \$ par billets en vertu des règlements d'emprunt numéros 1407 et 1408, au prix de 98,008, échéant en série 5 ans comme suit:

17 100 \$	1,60 %	13 avril 2011
17 800 \$	2,15 %	13 avril 2012
18 400 \$	2,75 %	13 avril 2013
19 100 \$	3,20 %	13 avril 2014
263 100 \$	3,60 %	13 avril 2015

## SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2010

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

### **ADOPTÉE**

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Plessisville souhaite emprunter par billets un montant total de 335 500 \$;

<u>RÈGLEMENT NUMÉRO</u>	<u>POUR UN MONTANT DE \$</u>
1407	186 400
1408	149 100

ATTENDU que la Ville de Plessisville désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

ATTENDU que la Ville de Plessisville aura, le 12 avril 2010, un montant de 342 100 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 414 400 \$, pour une période de 10 ans, en vertu des règlements numéros 1407 et 1408;

ATTENDU qu'un montant total de 6 600 \$ a été payé comptant, laissant ainsi un solde net à renouveler de 335 500 \$;

ATTENDU qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis.

Refinancement  
335 500 \$

### **RÉSOLUTION N° 083-10**

Proposé par monsieur Jean-Noël Bergeron  
Appuyé par monsieur Luc Dastous

Et résolu à l'unanimité

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billets au montant de 335 500 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 1407 et 1408 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par messieurs Réal Ouellet, maire, et René Turcotte, secrétaire-trésorier;

QUE les billets soient datés du 13 avril 2010;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2011.	17 100 \$
2012.	17 800 \$
2013.	18 400 \$
2014.	19 100 \$
2015.	19 800 \$ (à payer en 2015)
2015.	243 300 \$ (à renouveler)

## SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2010

QUE pour réaliser cet emprunt, la Ville de Plessisville émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de 5 ans (à compter du 13 avril 2010), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2016 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 1407 et 1408, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

QUE la Ville de Plessisville emprunte 335 500 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets pour un terme additionnel de 1 jour au terme original des règlements numéros 1407 et 1408.

### **ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION N° 084-10**

Proposé par madame Yolande St-Amant  
Appuyé par monsieur Jean-Noël Bergeron

Et résolu à l'unanimité

DE DÉSIGNER les personnes suivantes pour faire partie du comité de sélection créé dans le cadre du programme « Rénovation d'enseignes commerciales », savoir : messieurs Gaétan Blier, conseiller municipal, Luc Thibault, propriétaire du commerce Studio Plessis, Pier-Olivier Morissette, chargé de projet de Fondation Rues principales et Paul Yargeau, directeur du Service de l'urbanisme, le tout conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement numéro 1534 « Relatif au programme "Rénovation d'enseignes commerciales" ».

### **ADOPTÉE**

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été présentée par les propriétaires du 1575, avenue Rousseau le 10 décembre 2009;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable formulée par la Commission d'urbanisme (Comité consultatif d'urbanisme) lors de sa réunion du 5 janvier 2010;

CONSIDÉRANT que suite à la séance ordinaire du conseil tenue le 1<sup>er</sup> février 2010, le Conseil municipal a décidé de reporter sa décision sur la demande de dérogation mineure, compte tenu qu'il n'était pas prêt à statuer sur celle-ci;

CONSIDÉRANT que le 15 février 2010, les propriétaires du 1575, avenue Rousseau ont retiré leur demande de dérogation mineure dans le cadre d'une lettre transmise à la Ville;

CONSIDÉRANT que les propriétaires du 1575, avenue Rousseau demandent à la Ville de leur rembourser les frais de 300 \$ exigés lors du dépôt d'une demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que le Règlement numéro 1195 « Sur les dérogations mineures » prévoit le paiement d'une somme à titre de tarif pour couvrir une partie des frais engagés par la Ville dans le cadre du traitement d'une demande de dérogation mineure et que ce règlement ne prévoit pas de remboursement en cas de retrait de la demande de dérogation mineure.

#### **RÉSOLUTION N° 085-10**

Proposé par monsieur Richard Rheault  
Appuyé par monsieur Luc Dastous

Et résolu à l'unanimité

Comité de  
sélection – Progr.  
rénov. enseignes  
commerciales

Retrait dérog.  
mineure (1575,  
ave Rousseau)

## SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2010

DE PRENDRE acte du retrait, par les propriétaires du 1575, avenue Rousseau, de leur demande de dérogation mineure déposée le 10 décembre 2009, de sorte que le Conseil municipal ne se prononce pas sur cette demande de dérogation mineure compte tenu que celle-ci est maintenant sans objet.

Il est de plus résolu de ne pas donner suite à la demande de remboursement des frais de demande de dérogation mineure formulée par les propriétaires du 1575, avenue Rousseau puisqu'un tel remboursement n'est pas autorisé par le Règlement numéro 1195 « Sur les dérogations mineures », qui prévoit le tarif à payer dans le cadre d'une demande de dérogation mineure.

### **ADOPTÉE**

Vente lisière  
terrain à Nicole  
Boulé & Jacob Akil  
et abrog. résol.  
216-09 et 302-09

### **RÉSOLUTION N° 086-10**

Proposé par madame Yolande St-Amant  
Appuyé par monsieur Jean-Félicpe Nadeau

Et résolu à l'unanimité

D'ABROGER, à toutes fins que de droit, les résolutions numéros 216-09 et 302-09 adoptées par le Conseil municipal, respectivement lors des séances du 3 août 2009 et du 9 novembre 2009.

QUE la Ville de Plessisville vende à madame Nicole Boulé et monsieur Jacob Akil, une lisière de terrain connue et désignée comme étant le lot 4 395 781 du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Arthabaska, d'une superficie de 152,2 mètres carrés.

QUE cette vente soit faite avec la garantie légale.

QUE cette vente soit faite pour un prix total de 500 \$, représentant 3,285 \$ le mètre carré, plus les taxes applicables (TPS-5%, TVQ-7,5%) s'il y a lieu, le tout payable comptant à la signature de l'acte de vente.

QUE cette vente soit faite avec possession et occupation à la date de signature de l'acte de vente.

QUE cette vente soit faite aux conditions suivantes :

- L'acquéreur ne pourra exiger du vendeur aucune copie de ses titres de propriété et aucun certificat de recherches.
- L'acquéreur devra s'engager à consentir aux corporations d'utilité publique, les servitudes nécessaires pour passer les lignes de distribution.
- L'acquéreur devra déclarer avoir visité les lieux et s'en déclarer satisfait, qu'il a eu la possibilité d'effectuer des tests concernant la qualité et la toxicité du sol et du sous-sol et qu'il dégage la municipalité de tout dommage relié à la qualité et à la toxicité du sol et du sous-sol.
- L'acquéreur devra s'engager à clore et clôturer, seul et à ses frais, l'immeuble à être vendu, des côtés avoisinants de la Ville de Plessisville, tant que cette dernière sera voisine et qu'il ne pourra l'appeler à aucun bornage et à aucun ouvrage mitoyen.
- L'acquéreur devra payer les honoraires et déboursés légaux relativement à la préparation et à l'exécution de l'acte de vente notarié, y compris les frais de publication et le coût des copies, dont une pour l'usage du vendeur.

## SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2010

Il est de plus résolu d'autoriser messieurs Réal Ouellet, maire, ou, en cas d'absence, le maire suppléant et René Turcotte, secrétaire-trésorier, à signer, pour et au nom de la Ville de Plessisville, l'acte de vente notarié à intervenir entre les parties, qui doit avoir lieu dans les 3 mois suivant la date d'adoption de la présente résolution, à défaut de quoi elle sera nulle et sans effet et toutes améliorations faites au terrain appartiendront à la Ville de Plessisville comme autres dommages liquidés.

### **ADOPTÉE**

Entente FSI (rue  
Saint-Calixte)

#### **RÉSOLUTION N° 087-10**

Proposé par monsieur Jean-Noël Bergeron  
Appuyé par monsieur Luc Dastous

Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER monsieur Réal Ouellet, maire, à signer, pour et au nom de la Ville de Plessisville, le protocole d'entente à intervenir entre la municipalité et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre du « Fonds de stimulation de l'infrastructure » (FSI), afin d'établir les travaux et les coûts du projet admissibles à l'aide financière, ainsi que les modalités de son versement, pour les travaux de réfection des conduites d'aqueduc et d'égout de la rue Saint-Calixte (dossier numéro 808088).

### **ADOPTÉE**

Offre Aecom –  
surv. travaux St-  
Calixte/des  
Érables

#### **RÉSOLUTION N° 088-10**

Proposé par monsieur Jean-Noël Bergeron  
Appuyé par monsieur Richard Rheault

Et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER l'offre de services de la firme AECOM inc., telle que présentée par monsieur Christian Maher, ingénieur et portant la date du 15 janvier 2010, pour la surveillance bureau des travaux relatifs à la réfection de la rue Saint-Calixte et de l'avenue des Érables, au coût de 53 000 \$ excluant les taxes applicables.

Il est de plus résolu d'accepter le prix soumis pour la surveillance en chantier, aux tarifs horaires et autres conditions décrits dans la proposition, sur réquisition de madame Martine Bernier, ing., directrice des Services techniques.

### **ADOPTÉE**

Offre Aecom –  
surv. travaux prol.  
ave Méthot

#### **RÉSOLUTION N° 089-10**

Proposé par monsieur Jean-Félix Nadeau  
Appuyé par monsieur Luc Dastous

Et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER l'offre de services de la firme AECOM inc., telle que présentée par monsieur Christian Maher, ingénieur et portant la date du 12 février 2010, pour la surveillance bureau des travaux relatifs au prolongement de l'avenue Méthot, au coût de 24 800 \$ excluant les taxes applicables.

Il est de plus résolu d'accepter le prix soumis pour la surveillance en chantier, aux tarifs horaires et autres conditions décrits dans la proposition, sur réquisition de madame Martine Bernier, ing., directrice des Services techniques.

### **ADOPTÉE**

## SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2010

Offre Laborat.  
Shermont –  
travaux St-  
Édouard/St-Paul

### **RÉSOLUTION N° 090-10**

Proposé par madame Yolande St-Amant  
Appuyé par monsieur Jean-Noël Bergeron

Et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER l'offre de services présentée par la firme Les Laboratoires Shermont inc., portant la date du 12 mars 2010, pour la réalisation d'une étude pédologique et d'une caractérisation environnementale phase II, dans le cadre des travaux de réfection de l'avenue Saint-Édouard et de la rue Saint-Paul, au coût de 12 633 \$ excluant les taxes applicables et le dépassement de coût résultant des analyses supplémentaires effectuées à la suite de l'étude géotechnique, si requise.

### **ADOPTÉE**

Le secrétaire fait lecture du procès-verbal d'ouverture des soumissions tenue le 10 mars 2010 pour les travaux de réfection de la rue Saint-Calixte et de l'avenue des Érables;

ATTENDU la soumission la plus basse conforme.

Soumissions  
travaux réfection  
St-Calixte/des  
Érables

### **RÉSOLUTION N° 091-10**

Proposé par monsieur Jean-Noël Bergeron  
Appuyé par monsieur Luc Dastous

Et résolu à l'unanimité

D'ADJUGER le contrat à Sintra inc. – région Centre-du-Québec au coût de 3 082 170,54 \$ excluant les taxes applicables, pour la réalisation des travaux de réfection de la rue Saint-Calixte et de l'avenue des Érables, le tout conformément à la soumission reçue.

Il est de plus résolu d'autoriser messieurs Réal Ouellet, maire, ou, en cas d'absence, le maire suppléant, et René Turcotte, secrétaire-trésorier, à signer, au nom de la Ville de Plessisville, le contrat à intervenir entre les parties.

### **ADOPTÉE**

Le secrétaire fait lecture du procès-verbal d'ouverture des soumissions tenue le 17 mars 2010 pour les travaux de prolongement de l'avenue Méthot;

ATTENDU la soumission la plus basse conforme.

Soumissions  
travaux prolong.  
ave Méthot

### **RÉSOLUTION N° 092-10**

Proposé par madame Yolande St-Amant  
Appuyé par monsieur Jean-Noël Bergeron

Et résolu à l'unanimité

D'ADJUGER le contrat à Sintra inc. – région Centre-du-Québec au coût de 865 250 \$ excluant les taxes applicables, pour la réalisation des travaux de prolongement de l'avenue Méthot, le tout conformément à la soumission reçue.

Il est de plus résolu d'autoriser messieurs Réal Ouellet, maire, ou, en cas d'absence, le maire suppléant, et René Turcotte, secrétaire-trésorier, à signer, au nom de la Ville de Plessisville, le contrat à intervenir entre les parties.

### **ADOPTÉE**

## SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2010

Le secrétaire fait lecture du procès-verbal d'ouverture des soumissions tenue le 19 mars 2010 pour l'entretien des pelouses de la municipalité, pour une période de 5 ans;

ATTENDU que la soumission de Brisson Paysagiste inc. s'avère la plus avantageuse et conforme.

Soumissions  
entretien pelouses  
2010 à 2014

### **RÉSOLUTION N° 093-10**

Proposé par monsieur Richard Rheault

Appuyé par monsieur Jean-Félice Nadeau

Et résolu à l'unanimité

D'ADJUGER le contrat à Brisson Paysagiste inc. au coût de 296 443,90 \$ excluant les taxes applicables, pour l'entretien des pelouses de la municipalité pour une période de 5 ans, le tout conformément à la soumission reçue.

Il est de plus résolu d'autoriser messieurs Réal Ouellet, maire, ou, en cas d'absence, le maire suppléant, et René Turcotte, secrétaire-trésorier, à signer, au nom de la Ville de Plessisville, le contrat à intervenir entre les parties.

### **ADOPTÉE**

Le secrétaire fait lecture du procès-verbal d'ouverture des soumissions tenue le 25 mars 2010 pour l'achat d'accessoires d'aqueduc et d'égout;

ATTENDU les soumissions reçues;

ATTENDU que la municipalité peut retenir les soumissions en partie, en tenant compte des prix les plus avantageux pour chaque item.

Soumissions  
accessoires  
aqueduc et égout

### **RÉSOLUTION N° 094-10**

Proposé par monsieur Jean-Noël Bergeron

Appuyé par monsieur Luc Dastous

Et résolu à l'unanimité

D'ADJUGER les soumissions comme suit, savoir :

<b>NOM</b>	<b>MONTANT</b>
Emco ltée	1 316,79 \$
Réal Huot inc.	1 320,57 \$
Wolseley Canada inc.	75,95 \$
J.U. Houle ltée	16 408,30 \$

Le tout excluant les taxes applicables, conformément aux soumissions reçues.

### **ADOPTÉE**

Le secrétaire fait lecture du procès-verbal d'ouverture des soumissions tenue le 25 mars 2010 pour l'achat d'un rouleau tandem vibrant articulé pour le département des travaux publics;

ATTENDU la soumission la plus basse conforme.

## SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2010

Soumissions  
rouleau asphalte

### **RÉSOLUTION N° 095-10**

Proposé par monsieur Jean-Félicpe Nadeau

Appuyé par monsieur Richard Rheault

Et résolu à l'unanimité

D'ADJUGER la soumission à J.A. Larue inc. pour la somme de 26 848 \$ excluant les taxes applicables, pour l'acquisition d'un rouleau tandem vibrant articulé, modèle Dynapac CC900, pour le département des travaux publics.

Il est de plus résolu d'emprunter une somme de 30 304,68 \$ du fonds de roulement, déduction à faire de la ristourne de TPS, remboursable sur une période de 10 ans à compter de 2011 pour financer cet achat.

**ADOPTÉE**

Embauches  
estivales Travaux  
publics

### **RÉSOLUTION N° 096-10**

Proposé par madame Yolande St-Amant

Appuyé par monsieur Jean-Félicpe Nadeau

Et résolu à l'unanimité

D'EMBAUCHER messieurs Carl Boissonneault, Mathieu Bellemare et François Fournier (opérateurs de machineries) et madame Lysanne Fournier (horticultrice), à titre de salariés temporaires aux travaux publics pour une période maximale de 25 semaines, au taux prévu à la convention collective en vigueur pour le poste d'employés temporaires, à compter du 19 avril 2010, cette date pouvant cependant varier selon la température et les opérations.

**ADOPTÉE**

États financiers  
2009 OMH

### **RÉSOLUTION N° 097-10**

Proposé par monsieur Richard Rheault

Appuyé par monsieur Luc Dastous

Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER les états financiers de l'Office municipal d'habitation de Plessisville pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2009 et indiquant un déficit global de 127 385 \$, fixant la quote-part de la Ville de Plessisville à 12 738 \$ pour l'opération de tous les ensembles immobiliers.

Il est de plus résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement d'une somme totale de 10 336 \$, soit 8 555 \$ représentant le solde dû sur la quote-part de 12 738 \$ et 1 781 \$ représentant la contribution au programme de supplément au loyer.

**ADOPTÉE**

Embauches  
estivales Service à  
la communauté

### **RÉSOLUTION N° 098-10**

Proposé par monsieur Jean-Noël Bergeron

Appuyé par madame Yolande St-Amant

Et résolu à l'unanimité

D'EMBAUCHER les moniteurs et monitrices mentionnés ci-après pour l'animation des parcs à temps plein, aux périodes et conditions suivantes :

## SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2010

NOM	FONCTION	SALAIRE	PÉRIODE
Anne-Marie Brindle	Responsable	350 \$/sem.	31 mai au 13 août 2010
Marc-Olivier Gingras	Adjoint	340 \$/sem.	7 juin au 13 août 2010
Élodie Boulanger	Adjointe	340 \$/sem.	7 juin au 13 août 2010
Jérôme Guillemette	Moniteur	330 \$/sem.	21 juin au 13 août 2010
Amy Girard	Monitrice	330 \$/sem.	21 juin au 13 août 2010
Marie-Pier Beaudoin	Monitrice	330 \$/sem.	21 juin au 13 août 2010
Pascale Boillard	Monitrice	330 \$/sem.	21 juin au 13 août 2010
Émie Marcoux-Rouillier	Monitrice	330 \$/sem.	21 juin au 13 août 2010
Émilie Labrie	Temps partiel	135 \$/sem.	
Félix Hunter	Réserviste		
Daphnée Germain	Réserviste		
Annabelle Pelletier	Réserviste		

### ADOPTÉE

ATTENDU que les municipalités de l'Érable se regroupent pour offrir de la formation pour les moniteurs durant la période estivale;

ATTENDU que la Ville de Plessisville désire participer à ce regroupement;

ATTENDU que la Paroisse de Plessisville offre son aide technique pour administrer le programme sans frais pour les municipalités participantes.

Délégation  
Paroisse –  
demande subv.  
URLS

#### RÉSOLUTION N° 099-10

Proposé par madame Yolande St-Amant  
Appuyé par monsieur Jean-Noël Bergeron

Et résolu à l'unanimité

DE DÉLÉGUER à la Paroisse de Plessisville la gestion administrative du programme de formation pour les camps de jours de la MRC de l'Érable et mandater la Paroisse de Plessisville pour la préparation d'une demande de subvention, au nom du regroupement, dans le cadre du programme d'encouragement à la pratique régionale de loisir au Centre-du-Québec (PEPL) offert par l'Unité régionale de loisirs et de sport du Centre-du-Québec.

### ADOPTÉE

Demande d'aide  
financière Fête  
nationale du  
Québec

#### RÉSOLUTION N° 100-10

Proposé par madame Yolande St-Amant  
Appuyé par monsieur Jean-Félicpe Nadeau

Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER madame Mélanie Houle, régisseuse à la vie récréative au Service à la communauté, à formuler, pour et au nom de la Ville de Plessisville, une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois, pour l'organisation de la fête nationale du Québec 2010.

### ADOPTÉE

Transfert de l'aide  
financière Fête  
nationale du  
Québec

#### RÉSOLUTION N° 101-10

Proposé par madame Yolande St-Amant  
Appuyé par monsieur Richard Rheault

Et résolu à l'unanimité

## SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2010

D'AUTORISER le secrétaire-trésorier à verser au Comité organisateur de la fête nationale du Québec à Plessisville, tout montant d'aide financière à recevoir, le cas échéant, pour l'organisation de la fête nationale du Québec, et ce, dès sa réception.

### **ADOPTÉE**

ATTENDU que des cliniques de vaccination pour la grippe A (H1N1) se sont tenues au Carrefour de l'Érable, du 4 novembre 2009 au 14 décembre 2009;

ATTENDU que la municipalité a procédé à la facturation, entre autres, d'une somme de 8 342,87 \$ au Centre de santé et de services sociaux d'Arthabaska-et-de-l'Érable, pour la location du Carrefour de l'Érable pour cet événement;

ATTENDU que le Centre de santé et de services sociaux d'Arthabaska-et-de-l'Érable a demandé à la municipalité d'assumer les frais reliés à l'utilisation de la bâtisse, en annulant la facture de location.

Annulation frais  
location Carrefour

### **RÉSOLUTION N° 102-10**

Proposé par monsieur Luc Dastous  
Appuyé par monsieur Jean-Noël Bergeron

Et résolu à l'unanimité

D'ANNULER les frais de location du Carrefour de l'Érable qui ont été facturés en date du 7 janvier 2010 au Centre de santé et de services sociaux d'Arthabaska-et-de-l'Érable, pour les motifs mentionnés au préambule de la présente résolution, lesquels totalisent une somme de 8 342,87 \$ incluant les taxes applicables, mais de maintenir les frais encourus directement au montant de 4 335,21 \$.

### **ADOPTÉE**

Autorisation  
clicSÉQR

### **RÉSOLUTION N° 103-10**

Proposé par monsieur Jean-Noël Bergeron  
Appuyé par monsieur Jean-Félice Nadeau

Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER monsieur René Turcotte, secrétaire-trésorier (ci-après le représentant), à signer, pour et au nom de la Ville de Plessisville, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQR et, généralement, à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin, et ce, à compter de la date des présentes.

Il est de plus résolu d'autoriser le ministre du Revenu du Québec à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQR.

### **ADOPTÉE**

Remise solde  
retenue travaux de  
réfection ave St-  
Louis

### **RÉSOLUTION N° 104-10**

Proposé par monsieur Richard Rheault  
Appuyé par monsieur Luc Dastous

Et résolu à l'unanimité

## SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2010

D'AUTORISER le secrétaire-trésorier à procéder au paiement d'une somme de 80 643,51 \$ en faveur de Sintra inc., incluant les taxes applicables, représentant le paiement du 5% restant de la retenue contractuelle dans le cadre des travaux de réfection de l'avenue Saint-Louis (dossier PL-2008-02), en échange d'un cautionnement d'entretien conformément aux exigences du devis.

### ADOPTÉE

ATTENDU la demande de prix formulée auprès de trois fournisseurs pour le remplacement des équipements informatiques à la bibliothèque municipale;

ATTENDU que l'offre de Réseaulogique Dany Bradette inc. s'avère la plus avantageuse.

Soumissions  
équipements  
informatiques  
bibliothèque

#### **RÉSOLUTION N° 105-10**

Proposé par monsieur Jean-Félice Nadeau  
Appuyé par madame Yolande St-Amant

Et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER l'offre de Réseaulogique Dany Bradette inc. pour le remplacement des équipements informatiques à la bibliothèque municipale, au coût total de 11 014 \$ excluant les taxes applicables.

Il est de plus résolu d'approprier une somme totale de 15 000 \$ au bénéfice des activités d'investissement à des fins fiscales consolidées pour le paiement de cet achat, soit 10 000 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement affecté « informatique bibliothèque » et une somme de 5 000 \$ provenant des activités de fonctionnement à des fins fiscales consolidées (budget en cours).

### ADOPTÉE

Délégation  
Caucus  
Municipalités de  
centralité de  
l'UMQ

#### **RÉSOLUTION N° 106-10**

Proposé par monsieur Jean-Noël Bergeron  
Appuyé par monsieur Luc Dastous

Et résolu à l'unanimité

DE RATIFIER la délégation de monsieur Réal Ouellet, maire, au caucus « Municipalités de centralité » de l'Union des municipalités du Québec, qui a eu lieu le 26 mars 2010 à l'hôtel Delta de Montréal.

Il est de plus résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au remboursement des dépenses afférentes (p.c. 02-110-01-312).

### ADOPTÉE

Délégation Centre  
d'action bénévole  
de l'Érable

#### **RÉSOLUTION N° 107-10**

Proposé par monsieur Luc Dastous  
Appuyé par monsieur Jean-Félice Nadeau

Et résolu à l'unanimité

DE DÉLÉGUER messieurs Richard Rheault et Jean-Noël Bergeron, conseillers, au souper et à la soirée « HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES » du Centre d'action bénévole de l'Érable, qui aura lieu le 22 avril 2010 au Centre communautaire de Plessisville.

## SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2010

Il est de plus résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement des billets au montant de 40 \$ incluant les taxes applicables, ainsi qu'au remboursement des dépenses afférentes s'il y a lieu (p.c. 02-110-01-312).

### ADOPTÉE

Adoption 2<sup>e</sup> projet  
règl. modif. Règl.  
1312 sur le zonage  
– chang. limites  
zones 220 & 221 et  
ajout usage zone  
235

#### RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 108-10

Proposé par madame Yolande St-Amant  
Appuyé par monsieur Jean-Noël Bergeron

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le second projet de règlement « Modifiant le Règlement n<sup>o</sup> 1312 sur le zonage, relativement au changement des limites des zones nos 220R et 221I et l'ajout de l'usage « Entreposage et services de transport de marchandises » dans la zone n<sup>o</sup> 235C ».

### ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION** est donné par madame Yolande St-Amant, conseillère, qu'elle présentera ou fera présenter, à une séance subséquente, un règlement modifiant le Règlement 1471 relatif à l'enlèvement des déchets solides et des matières recyclables, afin d'ajouter des clauses pénales.

*~~~~~*

Les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance du Règlement n<sup>o</sup> 1534 « Relatif au programme "Rénovation d'enseignes commerciales" »; le secrétaire en fait un résumé succinct.

Adoption du  
Règlement 1534

#### RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 109-10

Proposé par monsieur Jean-Félix Nadeau  
Appuyé par monsieur Jean-Noël Bergeron

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le Règlement n<sup>o</sup> 1534 « Relatif au programme "Rénovation d'enseignes commerciales" ».

### ADOPTÉE

**PÉRIODE DE QUESTIONS**, conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Sur proposition du président, la séance est levée à 20 h 55.

---

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

---

PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE